

Le 19 avril 2021

À un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 19 avril 2021 à 19 :30 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Simon Pelletier, Clermont Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-079

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-080

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le conseil adopte les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2020 tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

Rés. 2021-081

**ANNULATION RÉSOLUTION 2021-054 VENTE TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE – JEAN-FRANÇOIS ROUSSEL ET MÉLANIE VAILLANCOURT**

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu d'annuler la résolution 2021-054 vente de terrain réserve foncière Jean-François Roussel et Mélanie Vaillancourt.

Rés 2021- 082

**VENTE TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE – JEAN-FRANÇOIS ROUSSEL ET MÉLANIE VAILLANCOURT**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 813 à M. Jean-François Roussel et Mme Mélanie Vaillancourt aux conditions suivantes :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 8478.55\$. Le coût des services d'aqueduc et d'égouts inclus dans ce prix de vente représente un montant de 6648.42\$. Les taxes applicables sont en sus.
- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente

Rés. 2021-083

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la séance soit close. Il est 19 h 35.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard,d.g. par intérim